VOUS & NOUS

LE BILLET

PAR GILLES DEBERNARDI

Du sang neuf au gouvernement?

Aujourd'hui peut-être, ou alors demain… Prévu avant la fin de semaine, le remaniement ministériel est une entreprise laborieuse. Pour composer son équipe, François Hollande ignore le dilemme posé à Laurent Blanc. L'entraîneur du PSG souffre d'un trop-plein de talents dans son effectif, il a l'embarras du choix. Le chef de l'État, en la matière, gère plutôt la pénurie. Il cherche partout le « champion » qui pourrait relancer le club gouvernemental. Nicolas Hulot a déjà refusé d'aller y porter les valeurs de l'écologie. Devant les responsabilités que lui imposerait une telle charge, le casse-cou d'Ushuaia a le vertige.

Hier, Martine Aubry qualifiait de « gag » la rumeur qui l'annonce partante pour le Quai d'Orsay. La Lilloise fait savoir qu'elle ne souhaite pas intégrer la bande à Valls. Il faudra trouver une autre « pointure » pour remplacer Laurent Fabius - qui vise désormais le Conseil constitutionnel - au poste prestigieux des Affaires Etrangères. Les volontaires ne manquent pas, mais la « perle rare », si.

La partie ne se résume pas au jeu convenu des chaises musicales, elle réclame de « nouvelles têtes ». L'Élysée peine à les dénicher, on ne sort pas tous les jours un Macron de sa poche. D'autant qu'il faut aussi tenir les équilibres politiques et respecter la parité homme-femme. Pire, les ministres choisis devront impérativement être honnêtes. La Haute Autorité pour la transparence examine ainsi les dossiers fiscaux des candidats potentiels. Pas question de laisser un fraudeur, une fois encore, s'immiscer au sommet de la République exemplaire…

le dauphiné

@LA QUESTION DU JOUR

Un remaniement peut-il relancer le quinquennat de François Hollande ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

Les bénéficiaires du RSA devraient-ils faire des heures de bénévolat ?

Oui 84% | Non 16%

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (13 363 votes).
Vous êtes invités à répondre à la question sur le site du Dauphiné Libéré :
ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@À VOIR, À LIRE SUR LE WEB

En Espagne, des coureurs cyclistes désarçonnés par un vent trop violent

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : **ledauphine.com**

ABONNEZ-VOUS

le dauphiné libéré

PAR ABONNEMENT VOTRE JOURNAL À 0,95 € AU LIEU DE 1€

abonnement de 6 mois minimum

* Offre réservée aux nouveaux abonnés pour un règlement par prélèvement mensuel

ABONNEMENT 7 JOURS/7

- ❑ Par prélèvement, votre journal à 0,95€ au lieu de 1 €, le dimanche 1,50 €
- ❑ 1 an au comptant : 374€ soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches.
- ❑ 6 mois au comptant : 187€ soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS/7

- ❑ Par prélèvement, les 6 premiers mois, votre journal à 0,95 € au lieu de 1 €.
- ❑ 1 an au comptant : 296 € soit 312 exemplaires semaine.
- ❑ 6 mois au comptant : 148 € soit 156 exemplaires semaine.

Pour vous abonner, appeler le
0 800 88 70 01 Service & appel gratuits
ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant.
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
C.P. ..... Ville .....
Tél. ..... Mail .....

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Le Dauphiné Libéré** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de le **Dauphiné Libéré.** Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : **FR98ZZZ393812** **Créancier : Le Dauphiné Libéré**
Adresse : **Z.I. Les Iles Cordées** Code postal : **38913** Ville : **Veurey Cedex** Pays : **France**
Référence unique du mandat .....
Débiteur : Votre nom : .....
Votre Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
IBAN : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐
BIC : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Paiement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel
A : ..... Le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Signature :
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.

VOTRE RÉGION

BRIANÇON | Laure Baras se bat pour récupérer Eva, partie à Nantes avec son père en septembre dernier

1000 km entre sa fille et elle

Laure Baras et son avocate, Me Aude Roma-Collignon. Photo le DL/VIRGILE

« On m'a enlevé mon enfant, et la justice laisse faire. » Laure Baras est en plein désarroi. « Depuis le 27 juillet, je n'ai pas vu ma fille » souligne la Briançonnaise.

Son ancien compagnon a quitté Briançon pour la région nantaise avec Eva, leur fille de 13 ans. C'était en septembre dernier. « Un déménagement plus que brutal, sans me prévenir », selon la mère.

La séparation du couple intervient il y a cinq ans. En 2012, la résidence principale de l'enfant est fixée par le juge chez le papa, « à la suite d'une grosse dépression » de la maman, indique l'intéressée. Les relations des parents, tous deux installés à Briançon, sont très conflictuelles. Chaque passage de relais, au moment des week-ends et des vacances, est tendu. Les mains courantes s'empilent au commissariat. Laure Baras, aide-soignante au centre hospitalier des Escartons, réclame des "élargissements" en sa faveur – résidence principale ou alternée, droit de visite – « pour maintenir sa place de mère » justifie son avocate, Me Aude Roma-Collignon. Mais le juge les lui refuse.

Partis juste après la rentrée scolaire

Le départ pour la Loire-Atlantique se produit donc début septembre 2015. Selon Laure Baras, Eva fait sa rentrée en 5e à Briançon, mais ne revient pas au collège le lendemain.

De nouvelles plaintes sont déposées. Le juge aux affaires familiales est saisi en urgence. Le 22 octobre, il décide le transfert du domicile de l'adolescente chez sa mère. Une décision que le père conteste en faisant appel.

Et rien ne se passe. La visite d'un huissier au domicile paternel pour lui signifier le jugement est sans effet.

Laure Baras décide de se rendre à Nantes pour tenter de récupérer sa fille. Elle prévient son ex, le procureur de la République de Gap et la gendarmerie sur place, part avec sa mère, son oncle et sa tante.

Une plainte pour "non-présentation d'enfant" et "enlèvement"

Le 7 décembre, elle se rend au domicile du papa. Celui-ci ne veut pas lui confier leur fille. Au collège, pas d'Eva. Quatre jours sur place n'y changeront rien. « La gendarmerie, malgré le refus de Monsieur, a refusé d'intervenir » s'offusque Laure Baras. Qui a déposé plainte à Nantes pour "non-présentation d'enfant" et "enlèvement".

Son avocate gapençaise ne comprend pas : « On a une décision de justice qui s'applique. Ne pas présenter un enfant est un délit. » Et le fait que la partie adverse a fait appel du jugement est sans incidence, raisonne Me Roma-Collignon, car l'appel ne suspend pas son application. Même incompréhension face à la réponse du juge aux affaires familiales de Nantes, qui s'est déclaré incompétent.

La maman a tapé à toutes les portes « pour trouver de l'aide » et demander l'application du jugement d'octobre. Y compris à celles de François Hollande et de Jacques Toubon, le défenseur des droits. En vain, pour l'heure. C'est parce qu'elle « ne sait plus quoi faire » qu'elle s'exprime ici. « On bafoue mes droits de mère, ceux de ma fille. A quoi sert la justice, à quoi ça rime ? » Abattue, elle veut garder espoir. « Malgré tout, je pense que je suis dans le cœur et la tête de ma fille, et qu'elle ne m'oublie pas. J'en suis convaincue. »

Nicolas MANIFICAT

Joint par téléphone, le père d'Eva a choisi de ne pas s'exprimer.

GUILLESTRE | Les gendarmes sont intervenus

En difficultés financières, elle met la pagaille au guichet de sa banque

En arrêt pour longue maladie, Patricia Piovano se dit victime d'une escroquerie après avoir contracté un prêt de 30 000 euros auprès d'un particulier sur Internet. Depuis, la Banque postale a mis son compte bancaire sous surveillance, ce qu'elle refuse catégoriquement.

Elle voulait attirer l'attention sur sa situation. C'est réussi. Patricia Piovano a été expulsée du bureau de poste de Guillestre mardi en début d'après-midi par les gendarmes. Elle se dit victime d'une escroquerie, après avoir contracté un prêt de 30 000 euros sur internet auprès d'un particulier. Depuis, la situation financière de la Guillestrine est dans le rouge.

« Il y a quelques jours, elle a déposé un chèque de 2 500 euros à la Banque postale pour effectuer un transfert d'argent liquide par mandat cash. L'argent a été immédiatement retiré mais finalement ce chèque était sans provision donc 2 500 euros ont disparu dans la nature. Quelques jours plus tard, elle est revenue déposer un chèque de 3 000 euros, alors forcément, nous avons effectué une procédure de contrôle bancaire qui prendra environ 12 jours » justifie Laurent Mirallès, chargé de la communication pour le groupe La Poste.

Problème : Patricia Piovano a besoin de recréditer son compte en banque délesté de 2 500 euros et n'a pas l'intention d'attendre ces 12 jours de délais.

Après avoir mis la pagaille dans le bureau de Poste dans la matinée (elle est même restée enfermée dans le local entre 12 h et 14 h), elle se dit prête à entamer une grève de la faim.

D.C et Y.G.

FAITS DIVERS EXPRESS

ARVIEUX

Elle se blesse en ski hors-piste

➜ Hier à 15 h 20, une femme âgée de 46 ans s'est blessée à un genou, durant une sortie de ski hors-piste au lieu-dit Le Collet, à Arvieux. Elle a été secourue par le PGHM puis évacuée par l'hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie au centre hospitalier de Briançon.

LA SALLE LES ALPES

Collision entre deux véhicules

➜ Hier à 14 h 30, deux véhicules qui se suivaient sont entrés en collision, chemin de la Bessée, à La Salle les Alpes. La conductrice du premier véhicule a été transportée par les sapeurs-pompiers au centre hospitalier de Briançon pour y passer des examens de contrôle. Les gendarmes sont également intervenus sur les lieux de cet accident de la circulation routière.

LARAGNE-MONTÉGLIN

Un jeune homme de 18 ans renversé

➜ Lundi à 17 h 10, les gendarmes de la brigade de Laragne-Montéglin interviennent dans la commune. Un jeune homme, âgé de 18 ans, domicilié à Laragne, a été renversé alors qu'il traversait la chaussée, à pied, à proximité du supermarché Géant Casino. Il a été transporté au centre hospitalier de Sisteron, pour plusieurs contrôles.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Sur la route des vacances, 1403 véhicules contrôlés par les forces de l'ordre

➜ Du vendredi 5 au lundi 8 février, 364 gendarmes et policiers étaient mobilisés sur les routes du département des Alpes-de-Haute-Provence. En tout, 234 opérations de contrôle ont été réalisées. Sur 1403 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes : quatre conduites en état alcoolique dont trois délictuelles ; cinq conduites sous l'emprise de produits stupéfiants et 18 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du code de la route a donné lieu à 10 rétentions de permis de conduire.